



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 7, numéro 18

Avril-Juin 2024

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/IRGES4966>

DU MYTHE A LA REALITE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO. PORTRAIT DES CYCLES ELECTORAUX DE 2018 ET 2023

Maximilien KATAKU MABI

Doctorant en Sciences Politiques et Administratives à l'Université Pédagogique Nationale/Kinshasa-
RDC

RESUME

Le présent article se focalise sur la notion d'alternance du pouvoir politique que qu'a la RDC a connue, en relevant un élément qui caractérise l'alternance du pouvoir politique issue des élections de décembre 2018. L'alternance du pouvoir politique issue de ces élections est caractérisée par une remise-reprise civilité entre le Président de la République sortant et l'entrant. En outre, il analyse aussi la notion de l'effectivité de l'alternance du pouvoir politique qui doit en principe déboucher sur le développement socio-économique du pays. L'alternance du pouvoir politique est une réalité dans la mesure où toutes les étapes préalables et démocratiques qui doivent déboucher à une passation du pouvoir ont été observées et respectées. Par ailleurs, cette alternance devient un mythe dans l'effectivité et la gestion de la chose publique pour un Chef de l'Etat qui n'a pas une majorité dans les deux chambres du parlement. Cette évidence prouve et confirme les obstacles et les difficultés réelles que le Chef de l'Etat rencontre dans la gestion de la chose publique. Suite à cela, il est préconisé des stratégies électorales et politiques pour décanter la situation d'une gestion effective du pays pour une gestion effective de la chose publique pour le Chef de l'Etat élu.

Mots-clés : alternance politique, démocratie, cycle électoral, RDC.

SUMMARY

This article focuses on the notion of alternation of political power that the DRC has experienced, noting one element that characterizes the alternation of political power resulting from the December 2018 elections. The alternation

of political power resulting from these elections is characterized by a return to civility between the outgoing and incoming Presidents of the Republic. In addition, it also analyzes the notion of the effectiveness of the alternation of political power, which should in principle lead to the country's socio-economic development. The alternation of political power is a reality insofar as all the preliminary and democratic stages that must lead to a transfer of power have been observed and respected. On the other hand, this alternation is becoming a myth in the effectiveness and management of public affairs for a Head of State who does not have a majority in both houses of parliament. This proves and confirms the real obstacles and difficulties that the Head of State encounters in managing public affairs. As a result, electoral and political strategies are called for, in order to decant the situation from one of effective management of the country to one of effective management of public affairs for the elected Head of State.

Keywords : *political alternation, democracy, electoral cycle, DRC.*

INTRODUCTION

L'alternance du pouvoir politique issue des élections de décembre 2018 en République Démocratique du Congo est, d'une part, une réalité et d'autre part, un mythe. Elle est une réalité, car l'exercice du pouvoir s'effectue réellement d'une manière effective. Cela se manifeste par les étapes suivantes : l'organisation des élections, la mise en place d'une loi électorale, la publication des résultats provisoires et la confirmation des résultats définitifs, la cérémonie d'investiture et la remise et reprise du Président de la République sortant et le Président de la République entrant.

Ces étapes prouvent à suffisance qu'il y a eu une alternance réelle parce que le pouvoir est allé de la majorité au pouvoir à l'opposition dite radicale et historique de la du pays. Enfin, l'alternance du pouvoir politique a eu lieu et c'est une réalité dans la mesure où l'ancien Président de la République fut un officier militaire et l'actuel Président est un civil de son état.

Elle pourrait conduire au développement de la République Démocratique du Congo si et seulement si l'exercice du pouvoir se réalise sans obstacles. Et donc, l'effectivité du pouvoir est réelle.

Dans le contexte de la présente étude, il est préconisé une stratégie liée à l'acquisition du pouvoir politique. Un parti politique qui a un objectif d'accéder au pouvoir doit préparer ses militants, ses électeurs en vue de gagner les élections à tous les niveaux (présidentiel, national, provincial et local). Dès qu'un Chef de l'Etat élu possède la majorité à tous les niveaux, il pourra bien gérer et appliquer son projet de société sans trop d'obstacles.

Dans le cadre de cette dissertation, les méthodes de l'histoire immédiate et dialectique semblent les mieux indiquées, ainsi que l'approche comparative. La méthode dialectique constitue une méthode de discussion, de raisonnement, de questionnement et d'interprétation.

Pour mieux expliciter les idées développées dans le cadre cet article, il s'avère nécessaire d'aborder les points suivants : fondamentaux et préalables pour une alternance du pouvoir politique ; alternance politique de décembre 2018 : mythe ou réalité ?

I. FONDAMENTAUX ET PREALABLES POUR UNE ALTERNANCE DU POUVOIR POLITIQUE

Il sera question de traiter la question de la culture démocratique, la formation des militants, potentiels électeurs, le recensement de la population, la loi électorale et la mise en place des structures d'appui à la démocratie.

I. 1. Culture de la démocratie

Le fait de vivre ensemble dans une ambiance d'égalité dans une société démocratique où la diversité culturelle est démise dénote d'une capacité, d'une compétence et d'une culture de la démocratie.

Cette culture présuppose une série des valeurs, d'attitudes, d'aptitudes, de connaissance et de compréhension critique des événements historiques de la société.

En effet, la valorisation de la dignité humaine et des droits de l'homme, la valorisation de la diversité culturelle, la valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité, de l'Etat de droit, etc. sont des valeurs qui concourent à l'édification de la culture de la démocratie.

En plus, tout en ayant intériorisé ces vertus démocratiques, une attitude mérite d'être adoptée. Il s'agit de l'ouverture à l'altérité culturelle et aux convictions, aux visions du monde et aux pratiques différentes, le respect, l'esprit civique, la responsabilité, le sentiment d'efficacité personnelle, la tolérance de l'ambiguïté, etc.

Bien plus, dans un cadre de culture démocratique, les citoyens doivent être aptes à l'apprentissage en autonomies, doivent avoir les capacités d'analyse et de réflexion critique, d'écoute et d'observation, de souplesse et d'adaptation, de coopération, de résolution de conflits, etc.

De ce qui précède, il convient de souscrire à la connaissance et à la compréhension critique de soi-même, à la connaissance et à la compréhension critique du monde : politique, droit, droit de l'homme, culture et cultures, religion, histoire, médias, économies, environnement, développement durable, etc.

Au demeurant, c'est en réunissant tous ces éléments que l'on peut supposer avoir une culture de la démocratie. Ces valeurs, ces attitudes, ces aptitudes, ces connaissances et cette compréhension critique offrent aux citoyens la compétence en matière de la culture de la démocratie.

I. 2. Formation des militants, potentiels électeurs

La formation des militants qui sont des potentiels électeurs demeure l'une des missions fondamentales des partis politiques. Les militants bien formés jouent un rôle déterminant dans l'intégration et la maîtrise des réalités politiques surtout pendant la période des échéances électorales. La formation des militants offre une culture politique aux militants des partis politiques.

La vocation d'une formation politique ou de la mise en place d'une académie politique est de faire émerger une nouvelle synthèse politique au profit de cadres préparant l'émergence et la structuration d'une formation politique dépassant les clivages organisationnels de la droite et de l'extrême droite. Bref, c'est de se mettre en ordre de bataille culturelle.

Bien plus, les militants et militantes doivent connaître l'idéologie du parti et les données fondamentales qu'il faut intérioriser. Et normalement, dans

les pays de la vieille démocratie, les élections se font sur base des idées et non des individus. D'où la nécessité et l'importance de former les militants et militantes du parti politique pour qu'ils soient des ambassadeurs des idéologies du parti.

I. 3. Recensement de la population

Le recensement comme préalable pour une alternance suppose un démembrement de la population à l'âge de voter. Mais d'une manière générale, outre le nombre d'habitants, le recensement recueille d'autres caractéristiques comme l'âge, la profession, les conditions de logement, les déplacements domicile-travail ou domicile-études, les modes de transport et, ce qui apparaît aujourd'hui comme une évidence mais ne l'était pas naguère, leur nom et prénom.

D'autres données personnelles sont parfois collectées, comme la religion, la langue, ou comme c'est le cas aux Etats-Unis d'Amérique. Cet élément, le recensement, est un préalable pour connaître le nombre d'habitants à l'âge de voter dans un pays dans les échéances électorales.

I. 4. Loi électorale

La législation électorale peut comprendre un ensemble de lois, tout comme il est possible aussi de retrouver une seule grande loi électorale. Les lois électorales portent généralement sur le système électoral, le droit de vote, la mise sur pied et le fonctionnement de l'organisme de gestion électorale, l'enregistrement des électeurs, les préparatifs électoraux et le financement des campagnes. Bien que les formateurs ne participent pas à la rédaction de cette loi. Celle-ci a une incidence importante sur toute initiative de formation électorale.

Les différents systèmes électoraux présentent des exigences différentes pour les électeurs et les organismes de gestion électorale. Le choix d'un système reflète normalement le contexte social où évoluent les électeurs. Si on ne peut modifier facilement les lois, il arrive parfois que le changement social précède les changements à la loi électorale.

En conséquence, il se peut que le système ne réponde pas aux besoins des électeurs. Récemment, certains pays ont entrepris des pourparlers en vue de réformes éventuelles de leurs systèmes électoraux. La nature et le moment des modifications du système électoral auront un impact important sur l'éducation électorale. Lorsqu'un système est en place depuis un bon moment, on peut prétendre que ce système est le seul qui puisse être, qu'il est le plus approprié, et ainsi opposer une résistance au changement.

Généralement, les formateurs électoraux voudront exercer des pressions afin que le système de vote et la manière de déterminer les résultats soient simplifiés.

I. 5. Mise en place des structures d'appui à la démocratie

La notion d'institutions d'appui à la démocratie est bien élucidée dans la constitution de la transition, article 157 et ces institutions sont généralement présidées par les représentants de la composante "Forces Vives".

Nous disons que ce sont des institutions citoyennes dans lesquelles la composition et le débat à leur sein devraient être opérées dans le champ d'action de la société civile et qui concourent à la commission des valeurs civiques citoyennes et démocratiques en République Démocratique du Congo.

En ce qui concerne les institutions d'appui à la démocratie, il y a lieu de retenir : la Commission électorale nationale indépendante ; l'observatoire national des droits de l'homme ; la Haute Autorité des Médias ; la Commission vérité et réconciliation ; et la Commission d'éthique et de lutte contre la corruption.

Ces institutions d'appui à la démocratie ont pour missions respectivement : de garantir la neutralité et l'impartialité dans l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes ; d'assurer la neutralité des médias ; de consolider l'unité nationale grâce à une véritable réconciliation des congolais ; de promouvoir et de protéger les droits de l'homme ; et de favoriser la pratique des valeurs morales et républicaines.¹

¹ Constitution de la Transition, Titre 4, chapitre 2, article 154.

II. ALTERNANCE POLITIQUE DE DECEMBRE 2018 : MYTHE OU REALITE ?

Il sera question de poser une réflexion qui ira dans le sens de démontrer le caractère mythique de l'alternance politique de 2018 et sa dimension effective.

II. 1. Alternance politique comme un mythe

La corrélation qui s'établit entre ces deux notions : alternance et mythe relève d'une observation de la situation politique en République Démocratique du Congo en rapport avec les élections de décembre 2018. En effet, le pays a vécu en cette année-là, les élections qui ont conduit Félix Antoine Tshisekedi, ancien opposant au régime, à la magistrature suprême.

En effet, ce phénomène est acceptable dans les pays du Tiers Monde où les électeurs votent les hommes et non les idées. Car si, nous avons voté l'idéologie de l'UDPS, le Chef de l'Etat élu, devrait rafler les majorités aux niveaux de l'Assemblée Nationale et des Assemblées provinciales.

Une alternance au sommet de l'Etat seulement demeure pour un mythe parce que, il aura du fil à retordre dans la gestion de la chose publique.

Sur le plan juridique, nous sommes sans ignorer qu'après les élections de Décembre 2018, la CENI avait proclamé Monsieur Félix Tshisekedi comme Président de la République du Congo. Le Cour constitutionnelle avait confirmé ce résultat. Et une cérémonie officielle de passation civilisée et pacifique du pouvoir avait eu lieu à cet effet en République Démocratique du Congo.

Au demeurant, nous ratifions qu'une alternance est mythique quand le nouveau Chef de l'Etat n'a pas l'effectivité du pouvoir pour gérer selon sa vision la chose publique.

II. 2. Alternance comme réalité

L'alternance comme réalité va dans l'antipode de la première corrélation. Cette corrélation renferme une effectivité du pouvoir politique. La légalité et l'aspect juridique étant d'observance, il convient de signaler que le Chef de l'Etat élu doit normalement avoir la majorité au niveau de l'Assemblée Nationale et au niveau des Assemblées provinciales.

Avec ces majorités, il sied de relever que le Chef de l'Etat a été voté, non comme un individu, mais comme idéologie. Pour mettre en application sa vision, il n'aura pas tellement d'obstacles.

Il convient de signaler et de faire mention de quelques conséquences logiques liées à la corrélation alternance-réalité. La mise en place d'un Etat de droit et le décollage socio-économique (Développement d'une nation attire notre attention en cette matière) ressortent de l'effectivité du pouvoir politique issu d'une alternance-réalité.

II. 3. Mise en place d'un Etat de droit et de liberté

II. 3. 1. Un Etat de droit

La notion de l'Etat de droit sous-entend certaines matières qui sont prioritaire à son existence et à sa mise en application. A ce sujet, nous parlerons de l'égalité de tous les citoyens devant la loi et devant la justice nationale.

Quand nous disons tous les citoyens sont égaux devant la loi, nous signalons que le Président de la République n'est pas bénéficiaire d'aucune immunité juridique ou pénale. En cas de crime ou délit quelconque, le parlement déclenchera le processus de destitution à son endroit. Il devra répondre de ses actes devant la justice comme tout citoyen.

Pendant son mandat, le Chef de l'Etat peut être entendu par le Procureur Général de la République ou un procureur spécial dans le cadre d'une affaire judiciaire comme tout citoyen congolais. Aucun animateur institutionnel congolais, aucune autorité politico-institutionnelle ou politico-administrative de la République, aucun haut-fonctionnaire ou haut-responsable de l'Etat ne bénéficiera d'une immunité quelconque face à la justice.

Tous les citoyens congolais y compris le Président de la République sont égaux devant la loi, aucun citoyen ne sera couvert ou ne pourra se cacher derrière ses fonctions officielles, publiques ou étatiques pour se soustraire ou échapper à la justice nationale.

Bien plus, cet état de droit sous-entend aussi l'élaboration des lois nationales justes, impartiales et impersonnelles. De ce qui précède, toutes les lois qui seront élaborées, proposées et votées doivent être justes, impartiales

et impersonnelles c'est-à-dire des lois qui ne seront pas taillées sur mesure soit pour protéger les intérêts privés et particuliers d'un petit groupe des personnes au détriment de l'intérêt général. Les lois ne sont pas taillées sur mesure pour une seule communauté ethnique, tribale ou une seule région.

Ces dernières décennies, en République Démocratique du Congo, ont été marquées et caractérisées par le renouveau du discours autour d'un Etat de droit. Cet Etat de droit est en principe revendiqué comme un Leitmotiv par la Constitution de la République Démocratique du Congo, cette constitution est devenue un pilier essentiel du nouveau régime en RDC ; donc une démocratie constitutionnelle.

Dans le sens d'un encadrement du pouvoir politique, l'Etat de droit postule que le pouvoir ne peut s'exercer que par le droit. L'encadrement juridique met en exergue l'institutionnalisation du pouvoir. Mais il se traduit par la promotion de la norme ou règles constitutionnelles réputées difficiles à modifier.

Alors que la République Démocratique du Congo, a beaucoup été longtemps gouverné sans une meilleure constitution. Cette Constitution a été suspendue à la suite d'une accession à la magistrature suprême par une voie révolutionnaire (Laurent Désiré Kabila). Le nouveau courant politique est marqué par l'avènement de constitution écrite élaborée selon un processus participatif et adoptée par référendum populaire de 2005. Cette procédure a permis de renforcer la rigidité de la norme constitutionnelle (textes légaux).

Par ailleurs, l'encadrement juridique du pouvoir, le rejet de la violence comme mode de gouvernance de la chose publique et bannissement de l'accession au pouvoir par un coup d'Etat.

Ainsi, les chefs d'Etat et de gouvernements africains réunis à Abuja (Nigeria) en 1999, ont-ils décrété dans une déclaration solennelle, l'illégalité des coups d'Etat en Afrique. Pour être pragmatique, ils ont décidé, à Alger (Algérie) en Juillet 1999, d'exclure désormais des sommets de l'organisation continentale tout gouvernement qui se serait emparé du pouvoir par le recours à la force.

L'Etat de droit se traduit également par la limitation du mandat du président de la République. A quelques exceptions près, la durée du mandat présidentiel n'excède plus cinq ans.

Le nombre des mandats est limité à deux dans plusieurs constitutions en Afrique. Ici, l'objectif c'est d'éviter le retour de la personnalisation et à la patrimonialisation du pouvoir attentatoire à la démocratie. Pour être effectif, l'encadrement juridique du pouvoir suppose que toute violation du droit soit sanctionnée par la loi.

Il convient de reconnaître que l'acceptation générale en République Démocratique du Congo du principe de l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques à l'intervalle régulière est un acquis indéniable. Les congolais se trouvent ainsi dans le droit de se choisir ou de sanctionner les dirigeants au moyen des élections.

II. 3. 2. Etat de liberté

La notion de l'Etat de liberté pour tous les citoyens sur toute l'étendue du territoire nationale implique le fait que tous les citoyens sans exception doivent avoir une garantie et doivent être protégés par les lois justes et par toutes les institutions politiques et administratives du pays. Il s'agit d'une liberté de pensée, d'une liberté d'expression ou de parole, d'une liberté d'association ainsi que d'une liberté de religion. Ces différentes libertés seront totalement garanties, mais très encadrées par la loi pour éviter qu'elles deviennent libertinages.

Les libertés individuelles seront très encadrées par la loi permettant ainsi la promotion et la préservation de l'intérêt général, de l'intérêt national et des libertés collectives ; et les juridictions ou plus précisément les cours et tribunaux congolais contribueront très significativement à la protection et préservation rigoureuse et stricte des libertés individuelles et collectives des citoyens congolais.

II. 3. 3. Décollage socio-économique

Il est sans ignorer que le décollage socio-économique ou le développement d'un Etat en général, et de la République Démocratique du

Congo en particulier, nécessite la mise en exergue des certains préalables que nous allons tenter d'analyser dans les lignes qui suivent. La liste de ces préalables est longue mais nous allons focaliser notre attention sur la sécurité, la bonne gouvernance et la paix sociale.

II. 4. Pour une dynamique du développement

Une alternance du pouvoir politique suivie d'une remise-reprise dans la passation du pouvoir doublée d'une effectivité dans l'exercice du pouvoir, conduit au développement socio-économique d'une nation.

Qu'à cela ne tienne, il convient de signaler au préalable qu'il y a des indicateurs ou des indices qui aident à apprécier le développement socio-économique en particulier. D'où, dans les lignes qui suivent, il sera question d'analyser certains indicateurs d'appréciation du développement qui sont conséquent de l'alternance au pouvoir politique issue des élections de décembre 2018.

A ce sujet, il convient de signaler que le développement de la RDC apparait comme la finalité même de la population congolaise. C'est l'aspiration la plus ardente de tout peuple qui se traduit en termes du bien-être, du bonheur, du progrès ou de la prospérité.

C'est dans cette logique que Ntuaremba considère le développement comme étant le passage des conditions moins humaines aux conditions plus humaines.²

Dans le même ordre d'idées, Emmanuel Kant confirme qu'il y a une fin que l'on peut supposer réelle chez tous les êtres raisonnables... par voie de conséquence un but qui n'est pas pour eux une simple possibilité, mais dont on ne peut certainement admettre que tous se proposent effectivement en vertu d'une nécessité naturelle ; et ce but reste le bonheur.³

² NTUAREMBA, O., *Développement endogène : données pour une nouvelle orientation théorique*, éd. Universitaires africaines, Kinshasa, 1999, p.54.

³ KANT E., *Fondement de la métaphysique des mœurs*, traduction nouvelle avec l'introduction, éd. de la grave, Paris, 1976, p.127.

De ce qui précède, et en s'appuyant sur ces axiomes, il y a lieu de confirmer que le développement est l'expansion plus la transformation. Et cette transformation relevée est à la fois sociale, culturelle et économique.

Il convient de noter qu'à ce jour, le développement demeure une aspiration la plus répandue pour toutes les nations de la planète quelles que soient leurs appartenances géographique, économique ou politique.

Il s'en suit que cette notion de développement regorge deux variables interne et externe. Le développement endogène qui se veut comme les efforts propres d'un Etat aux fins de développement, tandis que le développement exogène qui s'inscrit dans le cadre des modèles en termes d'aide, de discours que les puissances offrent pour consolider les efforts intérieurs du développement.

Toutefois, tous les pays ne se situent pas sur le même niveau ou degré de développement. Il faut donc dire qu'il existe des indicateurs qui expliquent et spécifient le niveau du développement de chaque pays.

CONCLUSION

Au terme de la présente réflexion, il sied de rappeler que les principales préoccupations ont articulé sur les aspects mythiques et réels de l'alternance au pouvoir politique issue des élections de décembre 2018 en République Démocratique du Congo ; l'incidence de ladite alternance sur le développement socioéconomique du pays et enfin les différentes stratégies à préconiser pour son effectivité.

A l'issue des analyses et observations, il appert que l'alternance au pouvoir politique issue des élections de décembre 2018 en République Démocratique du Congo est d'une part une réalité et d'autre part un mythe. Elle est une réalité dans la mesure où la passation de ce pouvoir s'est déroulée selon les normes et principes de la démocratie moderne.

A ce niveau, il y a lieu de faire allusion à l'organisation des élections, la mise en place d'une loi électorale, de la publication des résultats provisoires et de la confirmation des résultats définitifs, de la cérémonie d'investiture, de

la remise-reprise du Président de la République sortant et le Président de la République entrant.

Par ailleurs, il a été signalé l'aspect mythique de cette alternance et cela dans un contexte d'effectivité dans l'exercice de ce pouvoir. Au début de la législature, le Président de la République entrant a connu beaucoup d'obstacles liés à la gestion de l'appareil de l'Etat.

L'alternance du pouvoir politique peut conduire au développement de la République Démocratique du Congo s'il s'avère que la gouvernance politique se réalise sans obstacles.

En outre, dans le contexte de la présente analyse, il y a lieu de suggérer une série des stratégies liées à l'acquisition du pouvoir politique. Un parti politique qui a un objectif d'accéder au pouvoir politique doit préparer ses militants, ses électeurs en vue de gagner les élections à tous les niveaux. Dès qu'un Chef de l'Etat élu possède la majorité à tous les niveaux, il aura la possibilité de gouverner et d'appliquer son projet de société et son programme sans ambages.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Constitution de la Transition, Titre 4, chapitre 2, article 154.
- GRAWITZ M., *Méthodes des sciences sociales*, éd. Dalloz, Paris, 2000.
- <http://archivescommuniste.chez.alice.fr/nac-fe/fs1.Html.Art> paru dans *Fonds social*, n°12. Autonomie/Hiver 1998, consulté le 12 mai 2020.
- KANT E., *Fondement de la métaphysique des mœurs, traduction nouvelle avec l'introduction*, éd. De la grave, Paris, 1976.
- MUKENDJI M. M.F., Cours d'initiation à la recherche scientifique, G1 SPA, UPN, Kinshasa, 2010-2011.
- MUYUNGA K., Les manifestations de Rue à Kinshasa pendant la période de transition (1990-1997). Contribution à l'étude des comportements politiques protestataires, Mémoire de DEA en Sciences Politiques, FSSAP, UNIKIN, Kinshasa, 2008-2009.

-
- NTUAREMBA O., *Développement endogène : données pour une nouvelle orientation théorique*, éd. Universitaires africaines, Kinshasa, 1999.
 - SHOMBA K., *Méthodologie et Epistémologie de la recherche scientifique*, éd. PUK, Kinshasa, 2005.